



**BARRANTAGH**

Gestion de Placements

# Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Barrantagh

---

Rapport annuel

Période close le 31 décembre 2020



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts et au fiduciaire de Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Barrantagh (le « Fonds »)

---

### Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et la période allant du 15 avril 2019 (date d'entrée en activité) au 31 décembre 2019, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

### Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2020 et 2019;
- les états du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et la période allant du 15 avril 2019 (date d'entrée en activité) au 31 décembre 2019;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et la période allant du 15 avril 2019 (date d'entrée en activité) au 31 décembre 2019;
- les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et la période allant du 15 avril 2019 (date d'entrée en activité) au 31 décembre 2019;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

---

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Indépendance

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

---

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.*  
*PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2*  
*Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



---

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations du Fonds incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers du Fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers du Fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

---

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

---

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 18 mars 2021

# FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

## États de la situation financière

Aux 31 décembre 2020 et 2019

	2020	2019
<b>Actif</b>		
<b>Actif courant</b>		
Placements (coût : 36 746 600 \$, 22 749 048 \$ en 2019)	46 484 069 \$	23 992 137 \$
Trésorerie	2 999 012	781 068
Souscriptions à recevoir	535 547	86 102
Dividendes à recevoir	118 866	77 538
	<b>50 137 494</b>	<b>24 936 845</b>
Frais de gestion à payer (note 7)	8 148	3 291
Charges à payer	70 447	101 247
Rachats à payer	60 913	-
	<b>139 508</b>	<b>104 538</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>49 997 986 \$</b>	<b>24 832 307 \$</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série</b>		
Série F	21 444 938	5 120 985
Série O	28 553 048	19 711 322
<b>Parts en circulation</b>		
Série F	1 734 420	494 676
Série O	2 284 366	1 892 241
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part</b>		
Série F	12,36 \$	10,35 \$
Série O	12,50	10,42

Approuvé par :

Wally Kusters (signé)

Administrateur

Marino Scarmozzino (signé)

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

### États du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et pour la période du 15 avril 2019 (date d'entrée en activité) au 31 décembre 2019

	2020	2019
<b>Revenus</b>		
Gain (perte) net sur les placements		
Dividendes	823 588 \$	264 617 \$
Gain (perte) net réalisé sur les placements	(748 483)	(199 678)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	8 494 380	1 243 089
Variation de la plus-value (moins-value) latente sur la trésorerie	(28)	-
<b>Total du gain (perte) net sur les placements</b>	<b>8 569 457</b>	<b>1 308 028</b>
Autres revenus		
Autres revenus	28 041	69 587
Gain (perte) de change sur la trésorerie	104	131
<b>Total des autres revenus</b>	<b>28 145</b>	<b>69 718</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>8 597 602</b>	<b>1 377 746</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion	115 077	14 525
Droits de garde	7 240	3 693
Frais de tenue de registres	47 416	40 687
Frais d'administration	73 918	52 831
Frais liés au Comité d'examen indépendant	35 000	31 379
Coûts de transactions (note 3)	27 515	31 078
Honoraires d'audit	9 686	10 086
Frais juridiques	51 901	19 010
<b>Total des charges</b>	<b>367 753</b>	<b>203 289</b>
Charges absorbées par le gestionnaire	(35 000)	-
<b>Charges nettes</b>	<b>332 753</b>	<b>203 289</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>8 264 849</b>	<b>1 174 457</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série</b>		
Série F	3 541 357	230 407
Série O	4 723 492	944 050
<b>Nombre moyen pondéré de parts</b>		
Série F	1 036 859	195 110
Série O	2 066 035	1 015 900
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part et par série</b>		
Série F	3,42 \$	1,18 \$
Série O	2,29 \$	0,93 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

### États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et pour la période du 15 avril 2019 (date d'entrée en activité) au 31 décembre 2019

	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	Série F		Série O		TOTAL – Fonds	
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>5 120 985 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>19 711 322 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>24 832 307 \$</b>	<b>- \$</b>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités	3 541 357	230 407	4 723 492	944 050	8 264 849	1 174 457
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>						
Revenu net de placement	(94 833)	(2 181)	(287 809)	(57 231)	(382 642)	(59 412)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(94 833)	(2 181)	(287 809)	(57 231)	(382 642)	(59 412)
<b>Transactions sur parts rachetables</b>						
Produit de l'émission de parts rachetables	15 403 273	4 982 311	6 158 927	18 982 787	21 562 200	23 965 098
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	94 795	2 181	287 807	57 231	382 602	59 412
Rachat de parts rachetables	(2 620 639)	(91 733)	(2 040 691)	(215 515)	(4 661 330)	(307 248)
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	12 877 429	4 892 759	4 406 043	18 824 503	17 283 472	23 717 262
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>16 323 953</b>	<b>5 120 985</b>	<b>8 841 726</b>	<b>19 711 322</b>	<b>25 165 679</b>	<b>24 832 307</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à clôture de l'exercice</b>	<b>21 444 938</b>	<b>-</b>	<b>28 553 048</b>	<b>-</b>	<b>49 997 986</b>	<b>-</b>

	2020	2019	2020	2019
	Série F		Série O	
<b>Transactions sur parts rachetables</b>				
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de l'exercice	494 676	-	1 892 241	-
Parts rachetables émises	1 481 977	503 647	587 346	1 907 674
Parts rachetables émises au réinvestissement	7 839	212	23 551	5 692
Parts rachetables rachetées	(250 072)	(9 183)	(218 772)	(21 125)
<b>Parts rachetables en circulation à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 734 420</b>	<b>494 676</b>	<b>2 284 366</b>	<b>1 892 241</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

## Tableaux des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et pour la période du 15 avril 2019

(date d'entrée en activité) au 31 décembre 2019

	2020	2019
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	8 264 849	1 174 457
Ajustements :		
(Gain) perte de change latent sur la trésorerie	28	-
(Gain) perte net réalisé sur les placements	748 483	199 678
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	(8 494 380)	(1 243 089)
Achats de placements	(19 711 814)	(24 320 046)
Produit de la vente et à l'échéance de placements	4 965 779	1 371 320
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir	(41 328)	(77 538)
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	4 857	3 291
Augmentation (diminution) des charges à payer	(30 800)	101 247
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(14 294 326)</b>	<b>(22 790 680)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables	21 112 755	23 878 996
Charges liées au rachat de parts rachetables	(4 600 417)	(307 248)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	<b>16 512 298</b>	<b>23 571 748</b>
Gain (perte) de change latent sur la trésorerie	(28)	-
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	2 217 972	781 068
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	781 068	-
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>2 999 012</b>	<b>781 068</b>
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie :</b>		
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	782 260	187 079

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.



**FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH**
**Inventaire du portefeuille**
*Au 31 décembre 2020*

<b>Nombre d'actions</b>		<b>Coût moyen (\$)</b>	<b>Juste valeur (\$)</b>	<b>% de l'actif net Actif</b>
<b>Industrie</b>				
83 367	Groupe Aecon Inc.	1 434 683	1 363 884	
63 693	Andlauer Healthcare Group Inc.	1 501 193	2 607 591	
38 879	Badger Daylighting Ltd.	1 520 273	1 478 568	
9 272	Boyd Group Services Inc.	1 879 882	2 035 760	
28 362	Calian Group Ltd.	1 250 847	1 876 430	
12 969	Cargojet Inc.	1 501 991	2 786 132	
68 369	Morneau Shepell Inc.	2 084 693	2 121 490	
102 003	People Corp.	904 783	1 535 145	
20 060	Corporation Savaria	290 182	290 068	
		<b>12 368 527</b>	<b>16 095 068</b>	<b>32,3 %</b>
<b>Biens de consommation de base</b>				
59 332	Jamieson Wellness Inc.	1 634 966	2 143 667	
52 443	North West Co Inc.	1 505 945	1 701 251	
15 565	Premium Brands Holdings Corp.	1 420 084	1 567 862	
92 543	Primo Water Corp.	1 566 899	1 847 158	
		<b>6 127 894</b>	<b>7 259 938</b>	<b>14,5 %</b>
<b>Énergie</b>				
78 427	Gibson Energy Inc.	1 674 596	1 612 459	
35 979	Corporation Parkland	1 463 144	1 453 192	
1 569 900	Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.	1 481 888	1 287 318	
		<b>4 619 628</b>	<b>4 352 969</b>	<b>8,7 %</b>
<b>Immobilier</b>				
82 874	Minto Apartment Real Estate Investment Trust	1 691 544	1 688 143	
485 379	StorageVault Canada Inc.	1 581 791	1 960 931	
100 268	Summit Industrial Income Real Estate Investment Trust	1 141 376	1 368 658	
		<b>4 414 711</b>	<b>5 017 732</b>	<b>10,0 %</b>
<b>Services aux collectivités</b>				
49 939	Boralex inc.	1 265 825	2 359 118	
132 785	Superior Plus Corp.	1 600 712	1 617 321	
78 736	TransAlta Renewables Inc.	1 129 982	1 713 295	
		<b>3 996 519</b>	<b>5 689 734</b>	<b>11,4 %</b>
<b>Matériaux</b>				
94 766	Altius Minerals Corp.	1 049 787	1 297 347	
82 667	Le Groupe Intertape Polymer Inc.	1 342 686	1 995 581	
		<b>2 392 473</b>	<b>3 292 928</b>	<b>6,6 %</b>
<b>Finance</b>				
25 393	Trisura Group Ltd.	1 192 792	2 261 755	
		<b>1 192 792</b>	<b>2 261 755</b>	<b>4,5 %</b>
<b>Technologies de l'information</b>				
26 887	Dye & Durham Ltd.	364 885	1 358 331	
		<b>364 885</b>	<b>1 358 331</b>	<b>2,7 %</b>
<b>Consommation discrétionnaire</b>				
485 552	Diversified Royalty Corp.	1 310 847	1 155 614	
		<b>1 310 847</b>	<b>1 155 614</b>	<b>2,3 %</b>
		<b>36 788 276</b>	<b>46 484 069</b>	<b>93,0 %</b>
	Coûts de transactions (note 3)	(41 676)		
	<b>Total des placements</b>	<b>36 746 600</b>	<b>46 484 069</b>	<b>93,0 %</b>
	<b>Autres éléments d'actif (de passif) net</b>		<b>3 513 917</b>	<b>7,0 %</b>
	<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		<b>49 997 986</b>	<b>100,0 %</b>

# FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

## Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

---

### 1. Renseignements généraux

Le Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Barrantagh (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement créée en vertu des lois de l'Ontario aux termes d'une convention de fiducie datée du 15 avril 2019. Le Fonds est entré en activité le 15 avril 2019. L'objectif de placement du Fonds est de surpasser l'indice des actions canadiennes à petite capitalisation S&P/TSX au cours des cycles de marché. Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires de sociétés à petite capitalisation sur le marché canadien.

L'adresse du siège social du Fonds est le 100 Yonge Street, Suite 1700, Toronto (Ontario), Canada M5C 2W1.

Gestion de placements Barrantagh Inc. (le « gestionnaire ») fournit des services de conseil en placement et assure la prestation de tous les services généraux de gestion et d'administration quotidiens requis par le Fonds. En tant que conseiller en valeurs du Fonds, le gestionnaire s'occupe de la gestion du portefeuille de placements du Fonds. RBC Services aux investisseurs et de trésorerie est le dépositaire, le fiduciaire et l'administrateur du Fonds.

Les états financiers annuels ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire le 18 mars 2021.

### 2. Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board. Ils ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

### 3. Principales méthodes comptables

#### *Instruments financiers*

Les instruments financiers du Fonds comprennent les placements, la trésorerie, les souscriptions à recevoir, les dividendes à recevoir, les frais de gestion à payer et les charges à payer. Le Fonds comptabilise initialement les instruments financiers à la juste valeur majorée des coûts de transactions. Selon le modèle économique du Fonds, les actifs et passifs financiers sont gérés dans l'objectif de réaliser des flux de trésorerie au moyen de la vente d'actifs. Les décisions de placement, ainsi que les gains et les pertes, sont fonction de la juste valeur. Le modèle économique concorde avec un classement et une évaluation à la JVRN. Les placements et les dérivés, le cas échéant, sont classés et évalués à la JVRN, conformément à IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9).

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds est évalué au prix de rachat, qui correspond approximativement à la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### *Évaluation des placements*

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables cotés) est fondée sur le prix coté sur un marché à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des circonstances en cause.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- a) Les titres inscrits à la cote d'une bourse reconnue sont évalués selon leur cours de clôture à la date d'évaluation.
- b) Les titres non inscrits à la cote d'une bourse reconnue sont plutôt évalués selon le cours publié et couramment utilisé ou selon un prix que le gestionnaire du Fonds concerné estime correspondre à la juste valeur.
- c) Les placements à court terme sont, quant à eux, évalués au coût amorti, qui est similaire à la juste valeur, en raison de l'échéance à court terme de ces placements.

# FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

## Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

---

d) Enfin, les parts de fonds communs de placement sont évaluées selon la valeur liquidative par part à la date d'évaluation du fonds concerné.

### *Transactions sur titres, comptabilisation des revenus et coûts de transactions*

Les transactions sur titres sont comptabilisées à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou vendre le placement. Les dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les gains et les pertes réalisés sur les transactions de placement sont calculés sur la base du coût moyen. Les gains et les pertes latents correspondent à la différence entre la juste valeur et le coût moyen. Les distributions provenant des fiducies de revenu sont comptabilisées en fonction de la nature des composantes sous-jacentes, à savoir les revenus de dividendes, les revenus d'intérêts, les gains en capital et le remboursement de capital, en appliquant les classifications publiées par la fiducie pour l'exercice précédent étant donné que celles de l'exercice considéré ne sont disponibles qu'à l'exercice suivant.

Lorsqu'ils sont engagés, les coûts de transactions sont comptabilisés en tant que coût des placements achetés ou en tant que diminution des produits reçus à la vente d'un placement. Ces coûts sont immédiatement passés en charges à l'état du résultat global.

### *Montants à recevoir pour les placements vendus et montants à payer pour les placements achetés*

Les montants à recevoir pour les placements vendus et les montants à payer pour les placements achetés représentent les transactions de placement dont le règlement ou la livraison n'a pas encore eu lieu à la date de clôture de l'état de la situation financière.

Ces montants sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti, qui avoisine la juste valeur.

### *Trésorerie*

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue auprès de banques à charte canadiennes et les découverts bancaires, qui, le cas échéant, sont comptabilisés en tant que passif courant dans l'état de la situation financière.

### *Autres actifs et passifs*

Les dividendes à recevoir et les souscriptions à recevoir sont classés et évalués au coût amorti, tandis que les frais de gestion à payer et les charges à payer sont classés comme autres passifs et sont comptabilisés au coût amorti. Les autres actifs et passifs ont une échéance à court terme; leur coût amorti se rapproche donc de leur juste valeur.

### *Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables*

Conformément à IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* (IAS 32) les parts rachetables du Fonds, considérées comme des instruments remboursables au gré du porteur, sont classées comme passifs financiers. Toutefois, elles peuvent être présentées comme des instruments de capitaux propres si certaines conditions sont respectées. Selon les IFRS, les parts rachetables qui comportent une obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces instruments contre de la trésorerie ou un autre actif financier sont classées comme des passifs financiers. L'obligation des Fonds à l'égard des parts en circulation comprend une obligation contractuelle de distribuer en trésorerie, au gré du porteur de parts, tout revenu net et tout gain en capital net réalisé. La clause de rachat n'est donc pas la seule obligation contractuelle du Fonds. Par conséquent, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds est classé dans les passifs financiers conformément aux exigences d'IAS 32.

### *Conversion de devises*

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds.

- a) La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'évaluation.
- b) Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.
- c) Les gains et les pertes de change provenant de la conversion sont inscrits dans l'état du résultat global. Les gains et les pertes de change se rapportant à la trésorerie sont présentés au poste « Gain (perte) net de change sur la trésorerie » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes de change se rapportant aux actifs et aux passifs financiers comptabilisés à la JVRN sont présentés au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements » de l'état du résultat global.

# FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

## Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

### *Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités*

Les variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Dans les états du résultat global, l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part et par série, correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour chaque catégorie de parts.

### *Évaluation des parts*

Une valeur liquidative distincte est calculée chaque date d'évaluation pour chaque série de parts du Fonds. Chaque jour ouvrable du gestionnaire qui est également un jour où la Bourse de Toronto est ouverte constitue une date d'évaluation. La valeur liquidative d'une série de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa quote-part de l'actif et du passif qui est exclusivement imputable à cette série.

Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées. Les autres charges, les revenus, ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de leur valeur liquidative relative.

### *Impôt*

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'une période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Toutefois, les gains en capital nets réalisés non payés ou à payer aux porteurs de parts sont assujettis à l'impôt. Les impôts sur les gains en capital nets réalisés non payés ou à payer aux porteurs de parts peuvent généralement être recouverts en vertu des dispositions de remboursement contenues dans la Loi et dans les lois provinciales d'impôt sur le revenu au moment du rachat.

Au 31 décembre 2020, le Fonds avait accumulé 866 010 \$ (258 219 \$ au 31 décembre 2019) de pertes en capital pouvant être reportées et n'avait aucune perte autre qu'en capital. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment, tandis que les pertes autres qu'en capital peuvent l'être sur 20 ans.

Le Fonds peut être assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

### *Répartition des produits et des charges*

Les gains (pertes) réalisés, la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements, les revenus et les charges communs à l'ensemble du Fonds sont répartis tous les jours entre chaque série, en fonction de la quote-part de la valeur liquidative représentée par chacune d'elles.

### *Estimations comptables et hypothèses*

Lorsqu'elle prépare les états financiers conformément aux IFRS, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les jugements et estimations comptables importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers comprennent l'évaluation de la juste valeur des actifs financiers et le classement des actifs et passifs financiers.

Voir la note 4 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

### *Entité d'investissement*

Le Fonds a déterminé qu'il constitue une entité d'investissement au sens d'IFRS 10 *États financiers consolidés* (IFRS 10) et de ses modifications, car il satisfait aux critères suivants :

- il a obtenu des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour lui de leur fournir des services de gestion d'investissements;
- il a déclaré à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;

# FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

## Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

- il évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

En tant qu'entité d'investissement, le Fonds n'est pas tenu de consolider ses placements dans des fonds de placement à capital variable non cotés et dans des fonds négociés en bourse, le cas échéant. Il doit plutôt évaluer ces placements à la JVRN.

### 4. Évaluation à la juste valeur

Le Fonds évalue ses placements à la juste valeur. Ceux-ci sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs dont l'ordre prioritaire est fondé sur la transparence des données utilisées par la technique d'évaluation de la juste valeur. La hiérarchie place au niveau le plus haut les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 : Les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement, soit indirectement, y compris sur des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.

Niveau 3 : Données non observables pour lesquelles il y a peu ou pas d'activité sur le marché. Les données utilisées pour évaluer la juste valeur nécessitent que la direction exerce son jugement, fasse des estimations ou utilise des techniques d'évaluation, et ce, dans une large mesure.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Lorsque l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles a un effet significatif sur l'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, une fourchette de justes valeurs est présentée dans les états financiers.

#### Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau de la hiérarchie des justes valeurs suivant présente l'information sur les actifs du Fonds qui ont été évalués à la juste valeur :

Au 31 décembre 2020

	Niveau 1 (en milliers de dollars)	Niveau 2 (en milliers de dollars)	Niveau 3 (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actions canadiennes	46 484 069	–	–	46 484 069
Total des placements	46 484 069	–	–	46 484 069

Au 31 décembre 2019

	Niveau 1 (en milliers de dollars)	Niveau 2 (en milliers de dollars)	Niveau 3 (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actions canadiennes	23 992 137	–	–	23 992 137
Total des placements	23 992 137	–	–	23 992 137

Les évaluations de la juste valeur présentées ci-dessus sont effectuées régulièrement. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1 et reclassé au niveau 2 ou 3, selon le cas.

# FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

## Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

*Transferts d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2*

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

*Évaluation des instruments financiers de niveau 3*

Le Fonds ne détenait aucun placement de niveau 3 à l'ouverture ou à la clôture de la période close le 31 décembre 2020, ni au cours de celle-ci.

### 5. Parts rachetables

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de séries F et O. Les parts de séries F et O sont offertes aux investisseurs approuvés par le gestionnaire qui ont investi un montant minimal négocié en vertu d'une convention de souscription.

Les parts rachetables sont émises et rachetées au gré du porteur selon la valeur liquidative par part du Fonds au moment de l'émission ou du rachat. La valeur liquidative par part du Fonds est obtenue en divisant la valeur liquidative totale de chaque série par le nombre total de parts rachetables en circulation de cette série.

Les parts rachetables sont comptabilisées au prix de rachat qui serait à payer au porteur à la date de clôture si ce dernier exerçait son droit d'en demander le rachat. Lorsque des parts sont rachetées au gré du porteur, ce dernier reçoit un montant correspondant à la quote-part de la valeur liquidative, soit la valeur liquidative par part du Fonds. Les transactions pertinentes sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Les distributions du Fonds provenant des revenus de placement et des gains en capital réalisés sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds à leur valeur liquidative par part à la date de distribution, sauf si un porteur de parts a expressément demandé par écrit de recevoir ses distributions en trésorerie.

Le tableau ci-après indique le nombre total de parts en circulation aux 31 décembre 2020 et 2019.

	2020	2019	2020	2019
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>Catégorie F</b>		<b>Catégorie O</b>	
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	<b>494 676</b>	–	<b>1 892 241</b>	–
Parts rachetables émises	<b>1 481 977</b>	503 647	<b>587 346</b>	1 907 674
Parts rachetables émises au réinvestissement	<b>7 839</b>	212	<b>23 551</b>	5 692
Parts rachetables rachetées	<b>(250 072)</b>	(9 183)	<b>(218 772)</b>	(21 125)
<b>Parts rachetables en circulation à la clôture de la période</b>	<b>1 734 420</b>	494 676	<b>2 284 366</b>	1 892 241

### 6. Gestion des risques financiers

Le Fonds est exposé à divers risques financiers, soit les risques de marché, qui comprennent le risque de prix, le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de liquidité, le risque de concentration et le risque de crédit.

Le programme de gestion du risque global du Fonds vise à maximiser les rendements en fonction du risque auquel le Fonds est exposé et à réduire l'incidence négative potentielle de la nature imprévisible des marchés financiers sur la performance financière du Fonds.

La conjoncture économique et les conditions du marché, comme les taux d'intérêt, la disponibilité du crédit, les taux d'inflation, l'incertitude économique, les changements dans les lois et la conjoncture politique nationale et internationale peuvent avoir une incidence sur la performance des activités du Fonds. Ces facteurs peuvent influencer les prix des titres et leur volatilité ainsi que la liquidité des placements du Fonds. Une volatilité ou une illiquidité inattendue pourrait nuire à la rentabilité du Fonds ou même engendrer des pertes.

La valeur des placements pourrait changer en raison d'un ou de plusieurs risques liés aux instruments financiers suivants :

La pandémie de COVID-19 a bouleversé les marchés partout dans le monde, et les répercussions à long terme sont toujours incertaines. La crise pourrait avoir un effet négatif sur les risques liés aux instruments financiers du Fonds.

*Autre risque de prix*

# FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

## Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt).

Les placements du Fonds sont exposés aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux placements dans les marchés financiers. Le risque maximal attribuable aux instruments financiers détenus par le Fonds correspond à la juste valeur des instruments financiers. Le gestionnaire réduit ce risque par une sélection minutieuse des titres conformément aux limites établies, et le risque de marché est géré au moyen d'une diversification des placements. Le gestionnaire surveille quotidiennement l'ensemble des positions du Fonds et les maintient dans les limites établies.

L'exposition du Fonds à l'autre risque de prix aux 31 décembre 2020 et 2019 est indiquée ci-après.

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Juste valeur	% de l'actif net	Juste valeur	% de l'actif net
Actions	46 484 069 \$	93,0 %	23 992 137 \$	96,6 %

Si la juste valeur des placements en actions détenus par le Fonds au 31 décembre 2020 avait augmenté ou diminué de 5,0 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 2 324 203 \$ (1 199 607 \$ en 2019).

### Risque de taux d'intérêt

La majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds ne portent pas intérêt. En conséquence, les fluctuations des taux d'intérêt n'exposent pas le Fonds à un risque important.

### Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'instruments financiers ou d'opérations conclues par le Fonds libellés en monnaies étrangères fluctue en raison de la fluctuation des taux de change. Le Fonds détient des actifs et des passifs, y compris de la trésorerie, qui sont principalement libellés en dollars canadiens. Par conséquent, les instruments financiers du Fonds ne sont pas exposés à un risque de change important.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte résulte de l'incapacité d'un émetteur ou d'une partie à un instrument financier de respecter ses obligations financières. Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de crédit lié aux créances connexes est considéré comme minimal. Le paiement d'un achat de titres est effectué au moment de leur réception par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, l'exposition directe du Fonds au risque de crédit était limitée à la trésorerie et aux créances.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne puisse pas disposer de trésorerie suffisante pour remplir ses obligations à leur échéance ou qu'il puisse uniquement les remplir selon des modalités nettement désavantageuses.

Le Fonds est exposé à des rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Ces dernières sont rachetables à vue au prix équivalent à la valeur liquidative par part en vigueur.

# FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

## Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Le Fonds gère ce risque en investissant la plupart de ses actifs dans des placements qui sont négociés sur des marchés actifs et dont il peut facilement se départir. En outre, le Fonds conserve une position en trésorerie suffisante pour préserver la liquidité. Le gestionnaire surveille la position de liquidité quotidiennement.

L'échéance contractuelle des passifs financiers du Fonds est de moins de trois mois.

### Risque de concentration

Le risque de concentration découle des instruments financiers dont les caractéristiques sont similaires et qui sont touchés de façon semblable par des changements de conjoncture économique ou autres. Le risque de concentration du Fonds est présenté par catégorie d'actif dans l'inventaire du portefeuille.

Secteur d'activité	Pourcentage du total des actions	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Industrie	32,3	32,2
Biens de consommation de base	14,5	15,2
Immobilier	10,0	9,5
Services aux collectivités	11,3	9,7
Énergie	8,7	16,6
Matériaux	6,6	6,7
Finance	4,5	2,7
Technologies de l'information	2,7	–
Consommation discrétionnaire	2,4	4,0
Total	93,0	96,6

### Gestion du risque lié au capital

Les parts rachetables émises et en circulation représentent le capital du Fonds. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence externe particulière en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, mis à part des exigences de souscription minimale. Le gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à ses objectifs de placement.

## 7. Transactions avec des parties liées

### a) Frais de gestion

Le gestionnaire reçoit des frais de gestion annuels pour fournir des services tels que la gestion des placements, la supervision des fournisseurs de services et l'administration générale.

Les frais de gestion des parts de série F sont versés au Fonds à un taux annuel de 1,00 % de la valeur liquidative attribuable aux parts de série F du Fonds, calculée quotidiennement en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne, et sont payables mensuellement, à terme échu.

Les frais de gestion des parts de série O sont négociés entre chaque porteur de parts et le gestionnaire à un taux annuel maximal de 1,00 % de la valeur liquidative attribuable aux parts de série O du Fonds, calculée quotidiennement en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne, sont payables mensuellement ou trimestriellement et peuvent être modifiés de temps à autre. Les frais de gestion des parts de série O sont payés directement par le porteur de parts, et non par le Fonds.



# FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

## Notes annexes

*Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020*

---

Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables, y compris la TPS et la TVH. Le gestionnaire peut absorber une partie des frais de gestion engagés par le Fonds ou y renoncer.

b) Charges d'exploitation

Le Fonds est responsable du paiement de ses propres charges d'exploitation, qui comprennent les honoraires d'audit et de comptabilité, les droits de garde, les frais de tenue des registres, les frais juridiques, les frais relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus (autres que les frais relatifs à la préparation du prospectus initial du Fonds) et les autres charges d'exploitation courantes, ainsi que de la TPS ou de la TVH, le cas échéant, s'appliquant à ces charges.

Il s'occupe aussi du paiement des frais et charges liés au Comité d'examen indépendant (CEI). Les membres du CEI reçoivent une rémunération annuelle de 8 000 \$, et son président est payé 12 000 \$ par année.

c) Aucune part du Fonds n'est détenue par des dirigeants, des administrateurs ou par des personnes ou des entités liées au gestionnaire.